

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille dix-neuf,
le 5 février à dix-neuf heure

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Village Vacances d'Arzal en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
31 JANVIER 2019

DATE d'AFFICHAGE
11 FEVRIER 2019

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 30
Votants : 36

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Jean-Claude FOUCAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. Pierre PRAT, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Joël BOURRIGAUD, - Joseph BROHAN, - Yoann COLPIN, - Alain DANIEL, - Christian DROUAL, - Mme Yvette LOUER, - M. André PAJOLEC.

M. Joël BOURRIGAUD donne pouvoir à Mme Emmanuelle GONCALVES

M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Jean-Pierre PRUNAUT

M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE

M. Christian DROUAL donne pouvoir à M. Jean-François BREGER

Mme Yvette LOUER donne pouvoir à Mme Mireille LUCAS

M. André PAJOLEC donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Nathalie CALLE a été élue Secrétaire.

DELIBERATION N°08-2019 – AMENAGEMENT - APPEL A PROJETS « VELOS ET TERRITOIRES »

Le Président informe que l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) lance un appel à projets « Vélos et territoires – Accompagnement à la réalisation de travaux de définitions et mise en œuvre de politiques cyclables ». Celui-ci a pour objectif d'accompagner les territoires afin de leur permettre d'anticiper la mise en œuvre de plans vélo et de les soutenir pour la définition et la mise en œuvre de leur politique cyclable.

En 2018-2019, la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne et Questembert Communauté ont finalisé leurs Plans de Mobilité rurale, dont l'objectif est de répondre aux enjeux de mobilité sur les deux territoires communautaires. Cette réflexion commune a permis d'aboutir à un programme d'actions 2019-2024 comprenant des actions propres à chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) mais également des actions mutualisables.

Issu d'un diagnostic partagé, un des enjeux du Plan de Mobilité rurale porte sur l'amélioration des conditions de mobilité quotidienne et de déplacements de proximité, notamment par la mise en place de conditions propices à la pratique piétonne et cyclable au travers notamment de la définition d'une politique vélo.

Dans ce cadre, les Communautés de Communes Arc Sud Bretagne et Questembert Communauté se sont fixées comme action prioritaire le développement d'un schéma directeur cyclable communautaire. Celui-ci devra comprendre le développement d'itinéraires sécurisés et cohérents tout en assurant la valorisation des liaisons inscrites dans les stratégies touristiques communautaires. L'objectif de cette action est de constituer un maillage d'aménagements cyclables dans une optique utilitaire mais aussi de loisirs et ainsi faciliter les déplacements internes.

Dans un souci de cohérence territoriale, d'adéquation avec leurs Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en cours d'élaboration, de connexions et d'intérêts partagés, les deux EPCI ont décidé de mutualiser cette action afin d'aboutir à un schéma vélo commun aux deux territoires. A cette action principale viennent s'ajouter une action de mise en place d'une offre de stationnement vélo sécurisée ainsi qu'une action de communication sur l'offre de mobilité existante et de sensibilisation à la mobilité durable.

Cette politique s'inscrivant pleinement dans les objectifs fixés par l'Appel à Projets (AAP) Vélos de l'ADEME, la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne souhaite déposer une candidature commune avec Questembert Communauté en ciblant deux des trois axes de l'AAP :

- **Axe 1** : Soutenir la construction d'une stratégie de développement d'aménagements cyclables via le financement d'études de planification stratégique, de maîtrise d'ouvrage pré-opérationnelle d'aménagement ou de maîtrise d'œuvre opérationnelle d'aménagements sur des itinéraires complexes. Le taux maximal d'aide sera de 70% avec une assiette des dépenses éligibles plafonnée à 100 000 €.

- **Axe 3** : Soutenir l'ingénierie territoriale pour mettre en œuvre une politique cyclable intégrée à l'échelle du territoire en finançant le recrutement de chargés de mission vélo / mobilités actives et la création de campagnes de communication grand public, particulièrement à destination des jeunes publics. Le montant total maximal de l'aide par porteur est fixé à 200 000 €.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACTE** la candidature commune de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne et de Questembert Communauté à l'Appel à Projets « Vélos et territoires – Accompagnement à la réalisation de travaux de définitions et mise en œuvre de politiques cyclables »,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire au dépôt de cette candidature.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 08/02/19
Le Président,

